



## Débat d'Orientations Budgétaires

Année 2025



Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires du Pays Vesoul-Val de Saône et d'informer sur sa situation économique et financière, afin d'éclairer les choix des élus.

Le DOB est inscrit dans La Loi ATR du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, sous le titre II « de la démocratie locale », chapitre 1<sup>er</sup> « de l'information des habitants sur les affaires locales » et mis en application par les articles L.2312, L.3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a apporté des modifications par son article 107 « Amélioration de la transparence financière », notamment :

- ↳ le DOB des EPCI doit être obligatoirement transmis aux membres qui le constituent,
- ↳ le DOB doit faire l'objet d'une publication,
- ↳ le rapport comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et avantage en nature et du temps de travail.



Le débat est l'occasion de rappeler les **engagements pris par le Pays** et de poser le **cadre des missions à venir**.

Les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour 2025, à partir du travail réalisé au cours des 12 derniers mois.

### 1.- Les finances du Pays

#### ◆ L'évolution budgétaire

Section de fonctionnement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	DOB 2025
011	Charges à caractère général	129 860.20	289 480.00	100 159.90	233 555.00
012	Charges de personnel	408 818.94	493 000.00	448 295.45	503 000.00
014	Atténuation de produits		5 000.00		1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	37 001.96	31 195.00	30 741.56	30 580.00
67	Charges exceptionnelles	4 432.00	30 000.00		2 500.00
023	Virement à la section d'investissement		1 000.00		1 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	18 408.90	17 000.00	15 525.90	5 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>598 522.00</b>	<b>866 675.00</b>	<b>594 722.81</b>	<b>776 635.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2024, les résultats cumulés à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 410 645 €, contre 288 620 € en 2023. Cela représente une augmentation de l'ordre de 42%, soit 122 025 €, qui s'explique essentiellement par le versement des subventions LEADER attendues depuis plusieurs années, à la fois sur les dépenses de personnel dédiées à l'ingénierie du programme et sur les actions menées par le Pays.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement diminuent très légèrement entre 2023 et 2024, -0.64%, soit 3 800 € environ. Les charges à caractère général diminuent de 29 700 €, selon l'achèvement et l'état d'avancement des missions d'animation : élaboration du PCAET, mission « friches », plans d'actions santé et PCAET, notamment.

Dans le même temps, les dépenses de personnel connaissent une augmentation de moins de 10%, soit 39 475 € environ, qui s'explique notamment par :

- Les augmentations du point d'indice au 01/01 et l'avancement de grade des deux agents titulaires / 3 000 €
- La revalorisation salariale d'agents en cours d'année / 6 500 €
- Le recrutement d'une chargée de mission en vue du départ d'un agent, avec une période de tuilage de 2,5 mois / 8 075 €
- Le recours à deux CDD pour renfort d'activité au cours de l'été 2024 / 11 300 €
- L'attribution des tickets-restaurants / 7 050 €

Les dépenses courantes dédiées aux missions animées par le Pays au cours de l'année 2024 sont similaires à celles de 2023 et se maintiendront en 2025.

En matière de rémunération, les projections pour 2025 sont établies en fonction de l'évolution de la gestion des ressources humaines : le recrutement d'un agent en intérim en remplacement d'une absence éventuelle, le renfort d'activité selon les nouvelles missions qui se profilent et la charge de travail des agents en poste, ainsi que le déroulement de carrière des agents titulaires.

Section de fonctionnement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	DOB 2025
002	Excédent antérieur reporté	351 774.87	287 620.57	287 620.57	410 645.85
013	Atténuation de charges	979.20	5 100.00	6 234.48	4 500.00
70	Produits des services	12 636.52	11 649.43	12 591.80	11 299.15
74	Dotations et participations	517 719.07	560 255.00	698 566.03	404 635.00
75	Produits divers de gestion courante	1.80	50.00	1.54	50.00
77	Produits exceptionnels	1784.93	2 000.00	354.24	500.00
<b>TOTAL</b>		<b>887 142.57</b>	<b>866 675.00</b>	<b>1 005 368.66</b>	<b>831 630.00</b>

Hors report de l'excédent de l'année 2023, qui s'élevait à 287 620 € environ, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 717 745 € en 2024, contre 534 365 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 183 380 €, soit 34%.

Comme évoqué plus haut, cette augmentation s'explique notamment par le versement des subventions LEADER attendues depuis plusieurs années, pour un montant approximatif de de 310 270 €.

Par ailleurs, il est à noter le maintien des subventions/participations courantes sur l'ingénierie des postes et de la prestation ADS.

La diminution la cotisation des EPCI de 3.40 € à 3.20 € par habitant, entraîne une diminution des recettes de l'ordre de 15 000 €.

Les recettes prévisionnelles de 2025 sont donc constituées de la contribution attendue de la part des EPCI membres du Pays, du paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes, ainsi que de l'estimation des subventions sollicitées auprès des partenaires institutionnels en vue du soutien des postes d'ingénierie et des actions menées.

Section d'investissement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	DOB 2025
20	Immobilisations incorporelles	3 026.02	106 535.00	718.32	68 000.00
21	Immobilisations corporelles	9 598.53	30 000.00		5 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>14 870.73</b>	<b>136 535.00</b>	<b>718.32</b>	<b>73 500.00</b>

Sous réserve du compte administratif 2024, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent d'investissement de l'ordre de 16 113.15 €.

En 2024, les dépenses réelles d'investissement sont 720 € environ et sont consacrées à l'achat de logiciels. Les dépenses prévues en 2025 sont essentiellement consacrées à la finalisation du SCoT. A noter qu'il n'y a aucun reste à réaliser en dépense d'investissement à reporter en 2025.

Section d'investissement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	DOB 2025
001	Excédent antérieur reporté	112 135.84	116 834.75	116 834.75	135 686.07
1068	Affectation du résultat	1 000.00	1 000.00	1 000.00	
10	Dotations et fonds divers	160.74	200.25	305.57	813.93
13	Subventions d'investissement		500.00		500.00
021	Vir. de la section de fonctionnement		1 000.00		1 000.00
040	Opération d'ordre entre section	18 408.90	17 000.00	15 525.90	5 000.00
041	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL</b>		<b>131 705.48</b>	<b>136 535.00</b>	<b>16 831.47</b>	<b>143 000.00</b>

La section d'investissement présente un excédent cumulé estimé à 135 685 € à la clôture de l'exercice, y compris l'affectation du résultat 2023 à hauteur de 1 000 €.

Une seule recette réelle d'investissement a été perçue en 2024, il s'agit du FCTVA pour un montant de 305.57 €.

Il est à noter qu'il n'y a pas de reste à réaliser en recette d'investissement à reporter en 2025.

#### ◆ Les contributions des EPCI

Le Pays Vesoul-Val de Saône a bénéficié en 2024 d'une contribution des EPCI d'un montant de **237 465.60 €**, qui correspond à une cotisation à hauteur de 3.20€/habitants.

En 2025, il est proposé de construire le budget en maintenant la cotisation. Ainsi, la contribution prévisionnelle des EPCI s'élève à **237 648.00 €** :

	Habitants		Contribution – en €	
	2024	2025	2024	2025
C Agglomération de Vesoul	33 395	33 526	106 864.00	107 283.20
CC du Triangle Vert	11 199	11 180	35 836.80	35 776.00
CC Terres de Saône	13 392	13 329	42 854.40	42 652.80
CC des Hauts du Val de Saône	8 555	8 551	27 376.00	27 363.20
CC des Combes	7 667	7 679	24 534.40	24 572.80
<b>TOTAL :</b>	<b>74 208</b>	<b>74 265</b>	<b>237 465.60</b>	<b>237 648.00</b>

Source : INSEE / 2022

Il est à noter que pour la deuxième année consécutive, le territoire du Pays connaît un gain de 57 habitants entre 2024 et 2025, (pour mémoire : 61 habitants entre 2023 et 2024) alors que la diminution était de 333 habitants entre 2022 et 2023.

Pour mémoire, le territoire du Pays couvre 176 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ◆ Le financement des postes

Le financement de l'ingénierie de projets du Pays reste sensiblement identique d'une année à l'autre, ainsi que la part d'autofinancement affecté à chaque poste :

→ PCAET : aide CRBFC	→ CRTE : aide Etat
→ Santé : aides CRBFC et ARS	→ Attractivité : aide CRBFC
→ Planification - SCoT : aide CRBFC	→ Animation LEADER : aide FEADER-LEADER
→ Petites villes de demain : Etat/communes	→ Direction / ingénierie : aide FEADER-LEADER
→ Droit des sols : paiement de la prestation par les communes	

Les dépenses éligibles sont essentiellement les salaires chargés, auxquels peuvent s'ajouter les frais de déplacements, les frais de formations et de colloques...

En 2024, les dépenses totales de rémunération du personnel ont été de l'ordre de 435 850 €. Les recettes perçues via les partenaires institutionnels : Etat, CRBFC, LEADER et ARS, sont de l'ordre de 182 910 €, ainsi que les communes adhérentes à l'ADS pour 35 520 €.

Le financement du poste « petites villes de demain » par les communes de Jussey et Scey sur Saône s'élève à environ 12 590 €.

Ainsi, les postes sont financés globalement à hauteur de 53 %.

Pour 2025, la masse salariale est estimée à 475 000 €, le montant global attendu au titre des subventions/participations accordées sur les postes d'ingénierie est de l'ordre de 183 115 €.

Le paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes est estimé à 34 000 €.

Ainsi, le soutien prévisionnel des postes s'élève à 217 115 €, ce qui porte le financement des dépenses de rémunération du personnel à 45% environ. Le montant prévisionnel du reste à charge pour le Pays est estimé à 257 885 €.

Il est rappelé ici que les contributions des EPCI pour 2025 sont estimées à 237 635 €.

L'équipe connaît une évolution en termes de moyens humains et selon les besoins ponctuels de renfort en fonction de l'accroissement de l'activité et des aléas de ressources humaines, le Pays pourra recruter des agents contractuels en CDD et/ou recourir au service intérim du CDG 70.

A noter que la mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité.

## **2.- La poursuite des engagements pris par le Pays et le cadre des missions à venir**

Pour 2025, le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône va poursuivre les missions engagées ces dernières années et mettre en œuvre de nouveaux projets de développement du territoire :

### **◆ Les programmes de financement européens**

#### **→ LEADER 2014/2022**

Le programme LEADER 2014-2022 est en voie d'achèvement.

Pour cette programmation, le Pays Vesoul – Val de Saône a disposé d'une enveloppe finale de plus de 3 622 000 €.

Tout au long de la période, le Pays a assuré le suivi de la convention de mise en œuvre LEADER et la rédaction de ses avenants. Au total, ce sont 4 avenants qui ont été mis en place afin d'adapter le contenu de la stratégie aux besoins du territoire.

Le comité de programmation s'est réuni à 21 reprises. Il a également été consulté par écrit à 12 reprises, dont 1 au cours de l'année 2024.

Ainsi, 53 porteurs de projets, dont 30 publics et 23 privés, ont été auditionnés pour avis d'opportunité : 81 projets ont reçu un avis favorable, alors qu'1 projet a été rejeté.

Pour mémoire, 201 projets ont été portés à la connaissance du GAL :

- 100 projets ont été déposés auprès du GAL, au stade de demande préalable, et ont reçu un accusé de réception et autorisation de démarrage des travaux.
- 146 n'ont pas abouti : certains étaient inéligibles, d'autres ont été laissés sans suite...
- 55 se sont inscrits dans la programmation LEADER.

### **Au 31 décembre 2024**

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS							
	Sans suite / Abandon	Inéligibles	Réflexion / en cours	Constit. dde paiement	Instruction paiement	Soldés / transférés	Total de projets	%
Collectivités / étbl. publics	56	25	0	0	5	32	118	69,0%
Associations	15	6	0	0	0	9	30	17,5%
Entreprises	16	4	0	0	0	8	28	16,4%
Agriculteurs	3	6	0	0	0	0	9	5,3%
Particuliers	12	3	0	0	0	1	16	9,4%
<i>Sous-total</i>	<i>102</i>	<i>44</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>50</i>	<i>201</i>	<i>100%</i>
<b>TOTAL :</b>	<b>201</b>							

Au cours du premier trimestre 2024, le GAL a été mobilisé sur la gestion des paiements des dossiers les plus tardifs. Aussi, les mois de janvier et février 2024 ont été consacrés à leur complétude et leur pré-instruction.

Pour mémoire, le calendrier de fin de gestion du programme 2014-2022 est le suivant :

- Date limite d'instruction des demandes de paiement par le service instructeur : 30 juin 2025
- Date limite de versement de l'aide européenne par l'ASP : 31 décembre 2025

Au final, le GAL a programmé 91.87% du total de sa maquette financière, soit 3 327 517.14 € de crédits européens, dont :

- 590 760.23 € au titre de l'ingénierie du GAL,
- 2 736 756.91 € au titre des projets s'inscrivant dans la stratégie du GAL et la coopération.

Cela représente 126.52% de sa maquette financière initiale.

Les crédits non programmés ou déprogrammés, s'élevant à 294 482.86 €, soit 8.13%, l'ont été pour plusieurs motifs :

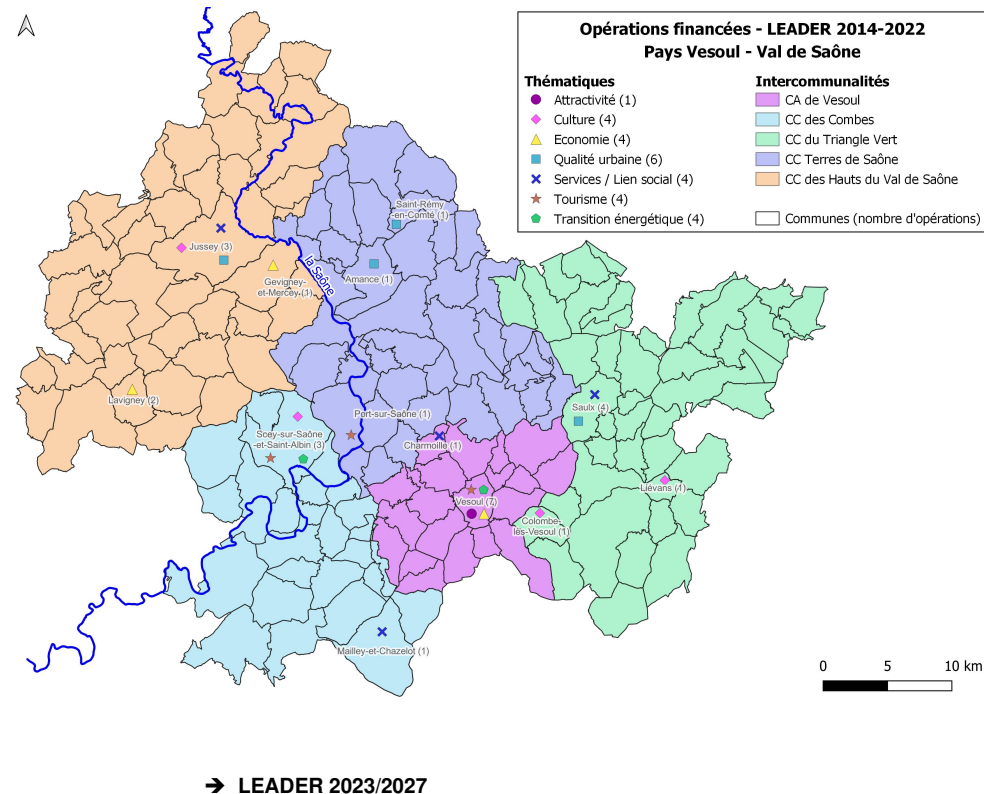
- ✓ Un dossier n'a pu respecter les délais impartis de transmission de dossier complet. Le montant de l'aide était estimé à environ 130 000 €.
- ✓ Des corrections financières ont été appliquées à plusieurs dossiers suite au non-respect des règles de la commande publique pour environ 90 000 €.
- ✓ Le GAL était contraint de n'allouer que 15% de son enveloppe à des projets situés sur la ville de Vesoul ainsi que 7 communes limitrophes : 2 projets n'ont ainsi pu bénéficier de la totalité des crédits auxquels ils pouvaient prétendre pour environ 57 000 €.
- ✓ Deux opérations ont connu des évolutions dans leur plan de financement entraînant une déprogrammation de crédits, d'environ 17 500 €.

Les opérations bénéficiaires s'inscrivant dans la stratégie se répartissent comme suit par EPCI, type de porteur et thématique LEADER :

EPCI <sup>1</sup> / Type de porteur / Thématique LEADER	Nbre de projets	Montant total des projets / % du total général	Montant d'aide LEADER programmée / % du total général
<b>C3</b>	<b>4</b>	<b>944 059,57 € / 12,53%</b>	<b>333 667,28 € / 12,19%</b>
<b>Privé</b>	<b>2</b>	<b>124 384,94 €</b>	<b>55 249,20 €</b>
Culture	1	105 595,86 €	43 429,60 €
Tourisme	1	18 789,08 €	11 819,60 €
<b>Public</b>	<b>2</b>	<b>819 674,63 €</b>	<b>278 418,08 €</b>
Services / Lien social	1	39 325,00 €	4 304,16 €
Transition énergétique	1	780 349,63 €	274 113,92 €
<b>CAV</b>	<b>8</b>	<b>1 209 654,49 € / 16,05 %</b>	<b>655 508,32 € / 23,95 %</b>
<b>Privé</b>	<b>2</b>	<b>959 384,74 €</b>	<b>528 764,20 €</b>
Économie	1	313 812,51 €	128 800,40 €
Tourisme	1	645 572,23 €	399 963,80 €
<b>Public</b>	<b>6</b>	<b>250 269,75 €</b>	<b>126 744,12 €</b>
Attractivité	1	61 260,00 €	36 756,00 €
Services / Lien social	1	45 535,00 €	19 821,76 €
Tourisme	1	18 290,39 €	7 316,16 €
Transition énergétique	3	125 184,36 €	62 850,20 €
<b>CCHVS</b>	<b>6</b>	<b>1 599 822,64 € / 21,23 %</b>	<b>987 225,39 € / 36,07 %</b>
<b>Privé</b>	<b>5</b>	<b>1 591 087,96 €</b>	<b>981 635,20 €</b>
Culture	1	40 429,69 €	22 114,76 €
Économie	3	1 481 370,44 €	907 150,88 €
Services / Lien social	1	69 287,83 €	52 369,56 €
<b>Public</b>	<b>1</b>	<b>8 734,68 €</b>	<b>5 590,19 €</b>
Qualité urbaine	1	8 734,68 €	5 590,19 €
<b>CCTDS</b>	<b>3</b>	<b>1 288 613,10 € / 17,10 %</b>	<b>308 306,72 € / 11,27 %</b>
<b>Public</b>	<b>3</b>	<b>1 288 613,10 €</b>	<b>332 375,36 €</b>
Qualité urbaine	2	646 819,50 €	119 627,60 €
Tourisme	1	641 793,60 €	188 679,12 €
<b>CCTV</b>	<b>6</b>	<b>2 494 994,68 € / 33,10 %</b>	<b>452 049,20 € / 16,52 %</b>
<b>Privé</b>	<b>1</b>	<b>60 814,39 €</b>	<b>31 212,44 €</b>
Culture	1	60 814,39 €	31 212,44 €
<b>Public</b>	<b>5</b>	<b>2 434 180,29 €</b>	<b>420 836,76 €</b>
Culture	1	186 810,00 €	102 814,20 €
Qualité urbaine	3	2 153 395,34 €	275 490,00 €
Services / Lien social	1	93 974,95 €	42 532,56 €
<b>Total général</b>	<b>27</b>	<b>7 537 144,48 €</b>	<b>2 736 756,91 €</b>

<sup>1</sup> Lorsque le périmètre d'une opération est plus large que celui d'une commune, par exemple : équipements installés sur plusieurs communes, animation ou étude à l'échelle intercommunale ou Pays, etc., c'est la commune du siège social du bénéficiaire qui est prise en compte pour déterminer sa localisation.

La répartition géographique et thématique des projets est cartographiée ci-dessous :



Lauréat de l'appel à candidatures lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en qualité d'autorité de gestion régionale des fonds européens, le Pays Vesoul – Val de Saône bénéficie, depuis février 2023, d'une enveloppe de 2 millions d'euros dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027.

Dès lors, la phase de conventionnement s'est engagée aux côtés de la Région et a abouti à la signature de la convention de mise en œuvre LEADER le 22 août 2023. Une signature officielle de la convention a été organisée le 30 novembre 2023.

Le GAL du PVVS réalise, depuis février 2023, l'accompagnement des porteurs de projet potentiellement éligibles à la stratégie et aux fonds LEADER en proposant les missions suivantes :

- ✓ Accueil, information sur le dispositif : thématiques des fiches, éligibilité des bénéficiaires et des dépenses, etc.,
- ✓ Aide/appui technique à l'élaboration du dossier de demande de subvention : demande en vue d'obtenir un accusé de réception et une autorisation de démarrage des travaux, construction des plans de financement, information sur les aides disponibles, constitution du dossier de demande de subvention, vérification de la conformité des pièces, saisie du dossier sur Euro-Pac, etc.,
- ✓ Constitution et diffusion d'outils en faveur du porteur de projet (recueil de projets exemplaires, guide des dispositifs d'aides disponibles par thématique).

Les thématiques de cette nouvelle programmation sont : la transition énergétique, les ressources naturelles et la biodiversité, l'économie circulaire et les tiers-lieux, les services à la population, la culture, les sports et les loisirs, l'attractivité du territoire et le tourisme.

#### Au 31 décembre 2024

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS					
	Sans suite / Abandon	Inéligible	Réflexion / en cours	FEDER urbain/rural	Total en nbre	%
Collectivités / étbl. publics	8	4	27	11	50	116,3%
Associations	5	2	5	1	13	30,2%
Entreprises	4	0	7	1	12	27,9%
Agriculteurs	0	2	1	0	3	7,0%
Particuliers	4	0	0	0	4	9,3%
<b>Sous-total</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>82</b>					

Le comité de programmation s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2024.

Les réunions se sont tenues sur tout le territoire du GAL :

- Dans les locaux des associations U3A, à Noidans-lès-Vesoul, et ADERA, à Combeaufontaine,
- Dans les mairies des communes de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Saulx et Vesoul.

Les travaux du comité ont porté sur :

- La validation du règlement d'intervention du GAL et de la grille de sélection,
- La définition de prérequis techniques pour les projets de rénovation de bâtiments,
- L'audition et l'évaluation de 16 opérations.

Maîtres d'ouvrage	Intitulé des opérations
CC des Hauts du Val de Saône	Création d'une maison de santé à Jussey
MRJC	Création d'un poste de facilitateur.rice de la fabrique du monde rural de Combeaufontaine
Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	Réaménagement de l'espace aquatique
CC des Combes	Aide au poste de chargé de projet fablab de la CC des Combes / Année 1
CC des Combes	Aide au poste de chargé de projet fablab de la CC des Combes / Année 2
CC des Combes	Aide au poste de responsable médiathèque intercommunale de la CC des Combes
Soing-Cubry-et-Charentenay	City-stade
Dambenoît-lès-Colombe	Création d'une aire de jeux
CC Triangle Vert	Création d'un parcours santé et sportif
CC Triangle Vert	Aire de covoiturage de Quers
Saulx	Espace sportif : mise en place de casiers connectés
Saulx	Aire d'accueil de camping-cars
Breurey-lès-Faverney	Création d'une aire de sport et de loisirs
G. METRIS (Corre)	Étude de faisabilité d'un hébergement touristique à Corre
Fouchécourt	Mission d'assistance technique préalable pour l'agrandissement et la rénovation du restaurant et les aménagements de ses abords
Venisey	Création d'un espace public au centre du village

La plateforme permettant le dépôt et l'instruction des dossiers LEADER, Euro-Pac, a été ouverte pour les dossiers d'ingénierie au printemps 2024 et à la rentrée 2024 pour les dossiers liés à la stratégie.

Actuellement, Euro-Pac ne permet que le dépôt des dossiers de demande d'aide ; les modules permettant l'instruction et le paiement des dossier ne seront disponibles qu'en 2025.

En 2024, le GAL a accompagné la constitution de 8 dossiers liés à la stratégie, dont 1 demande d'aide a été finalisée et transmise à l'autorité de gestion pour instruction.

Il a également constitué et déposé 2 dossiers de demande d'aide liés à l'ingénierie LEADER.

La répartition de l'enveloppe LEADER par EPCI pour les programmes 2014-2022 et 2023-2027 se décline comme suit :

	Montant LEADER 2014-2022		Montant LEADER 2023-2027*	
C3	333 667,28 €	12,19%	343 426,87 €	22,17%
CAV	655 508,32 €	23,95%	256 000,00 €	16,53%
CCHVS	987 225,39 €	36,07%	478 052,21 €	30,86%
CCTDS	308 306,72 €	11,27%	162 088,58 €	10,46%
CCTV	452 049,20 €	16,52%	309 493,16 €	19,98%
<b>Total général</b>	<b>2 736 756,91 €</b>		<b>1 549 060,82 €</b>	

\* Les montants indiqués sont établis sur la base des estimations réalisées par les porteurs de projet au stade de lettre d'intention. Les montants alloués ne seront connus qu'à l'issue de l'instruction réglementaire des demandes d'aide.

#### → FEDER territorial / Volet rural

Le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 prévoit le soutien au développement territorial spécialement en direction des territoires ruraux et urbains. C'est dans ce cadre qu'a été lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), par la Région Bourgogne-Franche-Comté, à destination des territoires ruraux pour la partie FEDER rural, auquel le Pays a candidaté.

Cet AMI s'est adossé à la contractualisation avec la Région au titre de sa politique sectorielle « Territoires en Action ». Il excluait toutefois les territoires tels que l'Agglomération de Vesoul, relevant, pour leur part du volet urbain du FEDER territorial porté par le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté.

Pour mémoire, les thématiques couvertes par le FEDER rural sont les suivantes :

- ✓ Villages intelligents,
- ✓ Mobilité durable,
- ✓ Renouvellement urbain,
- ✓ Tourisme durable et patrimoine culturel.

A l'issue d'une phase de sélection, le territoire du Pays a été retenu et les porteurs de projet situés sur son périmètre peuvent déposer leur opération au FEDER rural.

A noter que l'enveloppe de crédits FEDER rural est gérée au niveau régional, sans aucune répartition par territoire.

Au cours de l'année 2024, le Pays a identifié et orienté 3 projets vers les programmes FEDER, en gras dans le tableau ci-dessous :

- ✓ 2 au titre du FEDER rural : suite à l'envoi de lettres d'intention par le porteur, un accusé de réception et autorisation de démarrage des travaux est délivré par l'autorité de gestion. Les porteurs doivent également déposer un dossier complet sur la plateforme E-SYNERGIE. Le Pays délivre un avis de conformité avec sa stratégie locale



- ✓ 1 au titre du FEDER urbain : les porteurs se rapprochent du Pôle Métropolitain, organisme intermédiaire gestionnaire du FEDER urbain, pour déterminer la participation du FEDER urbain et déposer leur demande d'aide.

	Maîtres d'ouvrage	Intitulé des opérations
FEDER RURAL	CC des Combes	Création d'un fablab
	CC des Combes	Requalification / renaturation de la Friche Devaux
	CC des Hauts du Val de Saône	Création d'une maison de santé à Combeaufontaine
	Citers	Création d'un bâtiment multiservices et aménagement de ses abords
	Conflandey	Création d'une épicerie/bar/restaurant
	Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	Création d'une maison médicale
	Faverney	Création d'une maison médicale
	<b>CC Triangle Vert</b>	<b>Micro-crèche de Saulx</b>
	<b>Chargey-lès-Port</b>	<b>Démolition des anciennes colonies pour pôle mairie</b>
FEDER URBAIN	Caveau du Grand Puit	Création d'un restaurant dans le chalet de la cité Gérôme
	Handy Up	Création de pôles tertiaires et touristiques sur le site Paul Morel
	Quincey	Création d'une épicerie participative
	<b>CA Vesoul</b>	<b>Rénovation énergétique du Théâtre E. Feuillère</b>

Les projets en gras ont été identifiés au cours de l'année 2024.

#### ◆ La contractualisation avec la Région

Le contrat « territoire en action » du Pays a été signé le 18 juillet 2023. Une enveloppe financière d'un montant de 3 767 490 €, dont 800 000 € au titre de la dotation « ville moyenne » de Vesoul, est allouée au territoire du Pays, sur la période 2022-2026.

#### Répartition de l'enveloppe proposée

A l'issue d'une période de préparation, voici le fléchage de l'enveloppe sur lequel les EPCI se sont entendus :

Répartition par EPCI	Env. fléchée	% env.
C d'AGGLOMERATION VESOUL	1 865 510.00 €	50%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 209 500.00 €	32%
CC DU TRIANGLE VERT	449 850.00 €	12%
CC TERRE DE SAONE	799 900.00 €	21%
CC des HAUTS DU VAL DE SAONE	343 745.00 €	9%
CC LES COMBES	308 485.00 €	8%
TOTAL	3 767 490.00 €	

Thématiques	Projets	Démarrage	MO	Montant projet	Montant aide TEA V2	%
Transitions	Rénovation énergétique SaôneExpo	2023/2024	CCTDS	746 400.00 €	223 920.00 €	30%
	Rénovation/extension du gymnase à Faverney	2023/2024	Faverney	2 767 800.00 €	313 690.00 €	11%
	Groupe scolaire Port/Saône - Pergaud	2023/2024	CCTDS	2 825 000.00 €	262 290.00 €	9%
	Friche Devaux / Renaturation	2023	C3	1 492 911.00 €	308 485.00 €	21%
	Rénovation bâtiment B pôle universitaire		CAV/CD70	6 183 000.00 €	750 000.00 €	12%
	<b>Sous-total</b>	<b>63%</b>		<b>14 015 111.00 €</b>	<b>1 858 385.00 €</b>	
Services	Zone de loisirs 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> tranches	2023/2024	CAV	461 225.00 €	183 265.00 €	40%
	Extension périscolaire Saulx	2023/2026	CCTV	2 470 000.00 €	324 850.00 €	13%
	<b>Sous-total</b>	<b>17%</b>		<b>2 931 225.00 €</b>	<b>508 115.00 €</b>	
Santé	Maison de santé de Combeaufontaine	2023	CCHVS	2 028 224.00 €	125 000.00 €	6%
	Maison de santé de Corre	2024/2025	CCHVS	600 000.00 €	218 745.00 €	36%
	Extension de maison de santé Saulx	2024	CCTV	870 000.00 €	125 000.00 €	14%
	<b>Sous-total</b>	<b>16%</b>		<b>3 498 224.00 €</b>	<b>468 745.00 €</b>	
Mobilité	Agglo cyclable 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> tranches	2023/2024	CAV	330 615.00 €	132 245.00 €	40%
	<b>Sous-total</b>	<b>4%</b>		<b>330 615.00 €</b>	<b>132 245.00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	Projets prévisionnels/Enveloppe CTEA			<b>2 967 490.00 €</b>	<b>20 775 175.00 €</b>	
Env. ville moyenne	Pôle d'échanges multimodal Brel-Pontarcher		CAV	681 000.00 €	340 500.00 €	50%
	Rénovation bâtiment B pôle universitaire		CAV/CD70	6 183 000.00 €	750 000.00 €	12%
	Rénovation gymnase pôle universitaire		CAV/CD70	708 000.00 €	259 500.00 €	37%
	<b>Sous-total</b>			<b>7 572 000.00 €</b>	<b>800 000.00 €</b>	

#### Rappel des grandes étapes de la mise en œuvre du contrat

Considérant sa durée, le contrat est phasé en deux périodes distinctes :

- ✓ 2022-2026 couvrant les mandats municipaux et communautaires en cours à la signature du contrat ;
- ✓ 2026-2028 couvrant le début des prochains mandats municipaux et communautaires.

#### Etat d'avancement de la programmation

A ce jour, la programmation des projets est la suivante / 20% de l'enveloppe :

- 1.- CAV / 2 projets présentés :  
Zone de loisirs tranche 1 / **montant programmé : 183 265 €**  
Agglo cyclable tranche 1 / **montant programmé : 132 245 €**
- 2.- CCHVS / 1 projet présenté :  
Maison de santé à Combeaufontaine / **montant programmé : 125 000 €**
- 3.- CCTV / 1 projet présenté :  
Extension périscolaire Saulx / **montant programmé : 324 850 €**

A l'occasion d'un prochain comité syndical, le projet d'extension de la maison de santé de Saulx mené par la CCTV, devrait être programmé pour 125 000 €.

Il est à noter que le Département doit confirmer tout début 2025, le maintien du projet de rénovation du pôle universitaire, sur lequel un montant de 1 209 500 € est fléché, soit 32% de l'enveloppe totale. L'abandon du projet nécessiterait une nouvelle répartition de l'enveloppe à traiter dans un délai très court.

**La prochaine réunion EPCI doit permettre de faire un état d'avancement des projets fléchés, pour envisager un remaniement éventuel qui réponde à la réalité. Étant rappelé que la répartition initiale des crédits a été réalisée au prorata de la population.**

Il est précisé que la date limite de dépôt des demandes de subvention sur la plateforme de la Région, sur la base d'un dossier de consultation des entreprises approuvé par le maître d'ouvrage est fixée au 31 décembre 2025.

La période de fin d'instruction et présentation en Commission permanente des projets relevant de la période 1 est fixée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

En 2026, après les élections, un bilan sur la mise en œuvre du contrat sera effectué avec une phase de négociation et signature d'un avenant qui fixera les modalités pour cette seconde période : diminution/réabondement/remaniement de l'enveloppe allouée initialement.

### ◆ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

#### 1.- PCAET volontaire

Le plan d'actions du PCAET volontaire 2020-2025 a été validé par le comité syndical du Pays en 2021. L'animation se poursuit jusqu'à l'approbation finale du PCAET réglementaire et la mise en œuvre du nouveau plan d'actions.

Ci-dessous, la liste des principales actions menées en 2024 et qui se poursuivront en 2025 :

#### - Promotion du cadastre solaire du Pays

Le cadastre solaire du PVVS est en ligne depuis octobre 2021. Il permet à toute personne située sur le territoire du Pays de connaître le potentiel solaire de la toiture de son bâtiment pour installer des panneaux photovoltaïques ou thermiques. La consultation de l'outil est gratuite et libre à tout moment sur internet. Pour continuer à le promouvoir, le Pays a été présent sur plusieurs événements en 2024 :

- Au 9<sup>ème</sup> salon de l'habitat de Vesoul du 23 au 25 février 2024,
- A la fête de l'environnement de Vesoul le 12 mai 2024.

Initialement, l'étude « cadastre solaire » comprenait un hébergement du cadastre pour 3 ans sur internet (septembre 2021 à septembre 2024). En juin 2024, l'hébergement a été prolongé de 2 années supplémentaires. L'outil est donc en ligne jusqu'en septembre 2026.

En 2025, le salon de l'habitat et la fête de l'environnement pourront être au programme du Pays pour valoriser le cadastre solaire. Tout autre événement jugé pertinent pour cette action sera envisagé par l'équipe du PVVS pour continuer à promouvoir cet outil.

#### - Programme « Ecopousse » (anciennement « WATTY à l'école »)

Cette action a été engagée sur l'année scolaire 2023-2024. C'était la troisième édition du programme sur le Pays. « Watty à l'école » est un programme de sensibilisation à la transition écologique qui vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires à la transition écologique. Des animations en classe sont organisées et la participation à des événements est prévue en cours d'année. Les thématiques étudiées sont : les énergies et leurs différences, l'éclairage et la consommation d'eau. Sur le territoire du PVVS, l'animation est confiée au CPIE de la Vallée de l'Ognon.

Le bilan chiffré pour l'année scolaire 2023-2024 est le suivant :

- ✓ 8 écoles participantes ;
- ✓ 20 classes engagées ;
- ✓ 431 élèves sensibilisés ;
- ✓ 60 ateliers animés.

Liste des écoles qui ont participé au programme Watty 2023-2024 :

- ✓ Aboncourt-Gesincourt, pôle éducatif : CE1, GS-CP et CM1 ;
- ✓ Vesoul, école primaire du Luxembourg : CE1-CE2 et CP-CE1 ;
- ✓ Flagey, école primaire : CP-CE1-CE2 ;
- ✓ Auxon, école élémentaire : CP-CE1 ;

- ✓ Port-sur-Saône, école Louis Pergaud : CM1-CM2, CE2, GS et CE1 ;
- ✓ Vesoul, groupe Le Marteroy : CE1 x2, et CP ;
- ✓ Échenoz-la-Méline, école Longeville : CE1-CE2, CP et CE2-CM1 ;
- ✓ Amance, école primaire : GS-CP, MS-GS et CP-CE1.

Le programme « Watty » renommé « Ecopousse » est poursuivi sur le Pays, pour l'année scolaire 2024-2025. Il est prévu de retenir 21 classes dans 9 écoles du territoire :

- ✓ Bougnon : PS-MS-GS-CP ;
- ✓ Noidans-le-Ferroux : MS-GS-CP, CE1-CE2 et CM1 ;
- ✓ Scey-sur-Saône : PS-MS, GS et CE2-CM1 ;
- ✓ Vesoul, groupe le Marteroy : GS et CE1 x2 ;
- ✓ Vesoul, école du Boulevard : CE2-CM1 et CM1-CM2 ;
- ✓ Citey : MS-GS, CE1-CE2 et CM2 ;
- ✓ Amoncourt : CP-CE1-CE2 et CM1-CM2 ;
- ✓ Fleurey-lès-Faverney : MS-GS ;
- ✓ Montigny-lès-Vesoul : PS-MS-GS, CP-CE1 et CE2-CM1-CM2.

#### - Sensibilisation aux dangers de l'ambrosie, plante invasive

Dans la continuité des précédentes années, le PVVS poursuit la sensibilisation aux dangers de la plante « ambrosie », très allergène et envahissante. Au fur et à mesure des saisons, elle se développe en Haute-Saône et donc sur le territoire du Pays. Le partenaire du PVVS pour cette action est la FREDON Bourgogne – Franche-Comté. En 2024, les deux chargé(e)s de mission PCAET du Pays ont participé à une demi-journée de formation sur le terrain le 9 juillet. Le référent de la FREDON BFC était présent afin de suivre les sites d'ambrosie connus sur le territoire. Cela a permis à l'équipe du Pays de s'exercer à reconnaître et détruire la plante et mettre à jour la base de données via l'application de signalement « signalement-ambrosie ». Le Pays a effectué une seconde demi-journée de prospection le 17 juillet afin de visiter les sites restants.

Le partenariat avec la FREDON BFC va se poursuivre en 2025. L'animation est à définir et plusieurs options sont étudiées : publication dans la presse, événement type conférence/visite de terrain pour sensibiliser au mieux la population et les élu(e)s du territoire, sensibilisation des gestionnaires de routes qui sont particulièrement concernés par l'ambrosie, organisation de chantiers participatifs pour reconnaître/détruire la plante. L'animation sera validée en accord avec la FREDON BFC et les partenaires intéressé(e)s, telle que l'ARS.

#### - Organisation des « balades thermographiques »

La commune de Pontcey a été bénéficiaire d'une balade thermographique le 6 mars 2024. Cette action permet d'organiser un événement de sensibilisation à la rénovation énergétique et plus précisément aux déperditions thermiques des logements. Pour rappel, un thermicien équipé d'une caméra thermique réalise une déambulation dans la commune, accompagné des participants. Il explique ainsi le fonctionnement du matériel utilisé et commente les résultats qui s'observent en temps réel sur l'écran. Quelques maisons du village sont donc observées en exemples grâce à la caméra thermique du thermicien. Dans un second temps, une présentation en salle permet d'approfondir la sensibilisation avec les cas les plus fréquents expliqués en photo. Des solutions techniques sont évoquées pour corriger les problématiques existantes. L'association ADERA intervient également pour informer les participants sur les aides financières existantes pour réaliser des travaux de rénovation énergétique. Cette animation dure environ 2h00 : 30 minutes de déambulation et 1h30 de présentation en salle.

A Pontcey, 32 personnes ont ainsi été sensibilisées.

Depuis 2017, 12 « balades thermographiques » ont été organisées sur le territoire du Pays pour un total de 266 personnes participantes. Cette action va se poursuivre durant les années à venir.

### **- Organisation d'ateliers écogestes**

Ce projet fait suite à l'action « groupements d'entreprises » portée par le PVVS et l'ADERA au cours des dernières années. L'enjeu de ces ateliers sera de permettre des économies d'eau et d'énergie au plus grand nombre, mais aussi de faire le lien avec des projets de rénovation énergétiques potentiels (donc plutôt pour les propriétaires occupants). Sur ces projets, un travail spécifique pourra être réalisé pour accompagner au mieux les ménages en s'appuyant sur l'action « groupements d'entreprises » (visite préalable sur place si nécessaire, prise en charge d'une partie des coûts d'étude, mobilisation des artisans...). Les priorités thématiques pour ces ateliers seront l'eau, la gestion des appareils électriques, l'éclairage, le chauffage et la ventilation. Un lien pourra aussi être réalisé sur les problématiques d'autonomie dans le logement ou de relations entre les locataires et les bailleurs.

Le 26 juin, une réunion a été organisée entre l'ADERA, le PVVS, APF France Handicap et Épi'Cerise pour connaître les attentes des structures associatives et débiter l'organisation de l'action. Les objectifs principaux sont donc la découverte des écogestes, l'envie de diminuer les factures énergétiques et le partage des idées et conseils entre participants. L'action pourra être élargie à d'autres partenaires : U3A, ADMR, Croix Rouge, Ligue de l'enseignement, Secours Populaire, UDAF, AGIR Solidarité Franche-Comté, Secours Catholique, structures d'insertion, CMS, CESF en formation dans les MFR...

Le temps envisagé pour un atelier est de 1h30. Soit environ 1h00 d'atelier « concret » et 30 minutes pour les questions, partages et échanges. Un « kit écogestes » sera fourni aux participants : mousseurs à économie d'eau sur robinets et douches, multiprise à interrupteur...

Le démarrage de l'action est envisagé pour le début de l'année 2025. Selon les résultats des premiers ateliers organisés, l'animation pourra être ensuite adaptée : recherche de subventions, ajout ou retrait de créneaux, contact de nouvelles structures associatives, adaptation du contenu...

### **- Actions et projets relatifs à la thématique de l'alimentation**

- Le 12 mai, dans le cadre de la Fête de l'Environnement de Vesoul, le Pays Vesoul Val de Saône a tenu un stand pour sensibiliser les visiteurs sur plusieurs thématiques en lien avec le PCAET et le CLS. Le sujet de l'alimentation a été mis en avant : de la documentation était proposée pour promouvoir la plateforme « J'veux du local ! » qui recense les adresses des producteurs locaux en Haute-Saône. Le guide « nutrition des enfants et ados pour tous les parents » était également à disposition.

- L'opération « goûters du terroir » s'est également poursuivie en 2024. Cette action permet de proposer aux enfants encadrés des goûters composés de produits locaux provenant des producteurs du territoire et ce durant 9 semaines pendant l'année scolaire. Cette action va se poursuivre en 2025 sur le format habituel.

- Défi aliment'action, le Pays souhaite toujours créer un nouveau projet sur la thématique de l'alimentation saine et de proximité dans le cadre du PCAET réglementaire et en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS). Cela pourrait concerner un public périscolaire. Le format est à définir avec l'idée d'un défi qui est privilégiée pour plus de convivialité. Il s'agit de poursuivre les actions visant à développer une alimentation locale, saine, biologique en s'appuyant sur les acteurs du territoire qui proposent des ateliers participatifs comme le CPIE de la Vallée de l'Ognon par exemple. Ce projet n'a pas progressé en 2024.

- L'équipe PVVS a également suivi en 2024 la démarche de construction du Plan Alimentaire Territorial (PAT) du département de la Haute-Saône. Les chargé(e)s de mission ont participé à des réunions et ateliers de travail les 12 février, 5 juillet, 25 juillet et 9 octobre. Le Pays a aussi participé à l'enquête en ligne / formulaire de positionnement sur les actions du PAT. Le PVVS et les 5 EPCI se sont positionnés comme partenaires du PAT dans le cadre de sa mise en œuvre opérationnelle. Le suivi du Plan Alimentaire Territorial de Haute-Saône restera au programme

en 2025 pour l'équipe Pays en fonction des réunions et ateliers organisés. Au besoin, le PVVS peut mobiliser son réseau et diffuser des informations pour contribuer à la réussite de ce projet.

### **- Lettres d'information du PCAET**

Ce support de communication existe depuis le 1er trimestre 2021 et permet de communiquer davantage sur les actions et projets du PCAET et parfois du PVVS de manière globale. Elle est publiée sur un rythme trimestriel puis est diffusée en priorité dans un format numérique, ponctuellement en version papier. Les destinataires sont : les 176 communes du Pays, les élus du bureau et du comité syndical et les partenaires du PVVS. Elle est également disponible sur le site internet et sur la page Facebook du Pays. De manière ponctuelle, la lettre peut présenter les travaux d'un partenaire du PVVS qui s'inscrivent dans le cadre du PCAET.

Les sujets abordés dans les 4 numéros en 2024 ont été les suivants :

- Numéro 13 : état d'avancement du PCAET réglementaire, point d'étape CRTE avec illustration d'opérations financées, actualité réglementaire sur les biodéchets et présentation du mémo des écogestes pouvant être mis à disposition sur demande ;
- Numéro 14 : présentation du contenu, de l'animation, du bilan et illustration du programme « Watty à l'école » ;
- Numéro 15 : focus sur les impacts de la pollution plastique et article sur le radon et les campagnes de mesures associées ;
- Numéro 16 : thématique « Risques majeurs »

Elle paraîtra en 2025 sur le même rythme que précédemment avec 4 numéros annuels.

### **- Veille et promotion des services de mobilité du territoire**

Le Pays Vesoul – Val de Saône a participé, depuis janvier 2020, à la co-construction des périmètres des bassins de mobilité à la suite de la réforme menée par la Région Bourgogne – Franche-Comté dans le cadre de cette loi. En 2024, en tant que partie prenante complémentaire, le Pays a également contribué à la construction des Contrats Opérationnels de Mobilité du bassin « Vesoul Val de Saône » et du bassin « Vesoul ». Enfin, il participe au « Comité des partenaires » défini par la loi. Ce comité s'est réuni le 6 mars 2024. Ce travail ayant été réalisé et dans le but de mobiliser l'ensemble des acteurs de la mobilité, la Région propose au Pays Vesoul – Val de Saône de délibérer pour adopter le statut de « partenaire associé » aux deux Contrats Opérationnels de Mobilité « Vesoul Val de Saône » et « Vesoul ». Cette délibération a été prise en comité syndical le 24 octobre 2024.

En 2025, le Pays Vesoul – Val de Saône va rester impliqué aux côtés de la Région BFC concernant la mise en œuvre des Contrats Opérationnels de Mobilité et la participation au Comité des Partenaires.

Par ailleurs, le numéro 11 de la lettre d'informations du PCAET reste disponible en ligne sur le site internet du PVVS. Il est consacré aux solutions de mobilité disponibles sur le territoire. La lettre d'information du PCAET va servir de base pour qu'un document dédié à la mobilité soit pérennisé et mis à jour chaque année. Des cartographies seront ajoutées pour une meilleure lisibilité des dessertes et d'autres informations pourront être ajoutées selon le format choisi et selon les nouveautés à présenter concernant la mobilité sur le territoire.

### **2.- PCAET réglementaire**

Le Pays porte l'élaboration d'un PCAET « réglementaire » à l'échelle du territoire, confiée depuis avril 2022 au groupement de deux bureaux d'études : ECOVIA et AKAJOULE. Le montant du marché s'élève à 139 860 € TTC / 116 550 € HT pour une durée de 8 ans dont 2 ans d'élaboration, un financement de l'État / DETR a été obtenu à hauteur de 40 % / 46 620 € HT.

La phase n°1 de « diagnostic » a été menée jusqu'au mois d'octobre 2022 et la phase n°2 « stratégie » jusqu'en mars 2023. L'année 2024, a été marquée par :



- l'achèvement des phases n°3 « programmes d'actions » et n°4 « Élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation,
- la finalisation de l'évaluation environnementale et stratégique,
- la procédure de consultation publique organisée du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre : 2 avis reçus par mail, l'un d'un habitant de la CCTV et l'autre de l'association Haute-Saône nature environnement (HSNE).

La concertation préalable importante, avec pas moins de 70 réunions, a permis la construction de programmes d'actions à la fois partagés et adaptés aux spécificités de chaque EPCI :

- 4 comités de pilotage (COPIL)
- 10 comités techniques (COTECH)
- 15 réunions de l'équipe-projet
- 11 ateliers et séminaires avec les élus et acteurs du territoire
- 11 réunions avec les citoyens, nommées « Clubs Climat »
- 9 rendez-vous dédiés avec les acteurs/partenaires
- 5 réunions publiques de présentation des programmes d'actions
- 1 réunion de présentation en bureau communautaire de la CAV
- 4 réunions de cadrage avec les services de l'État

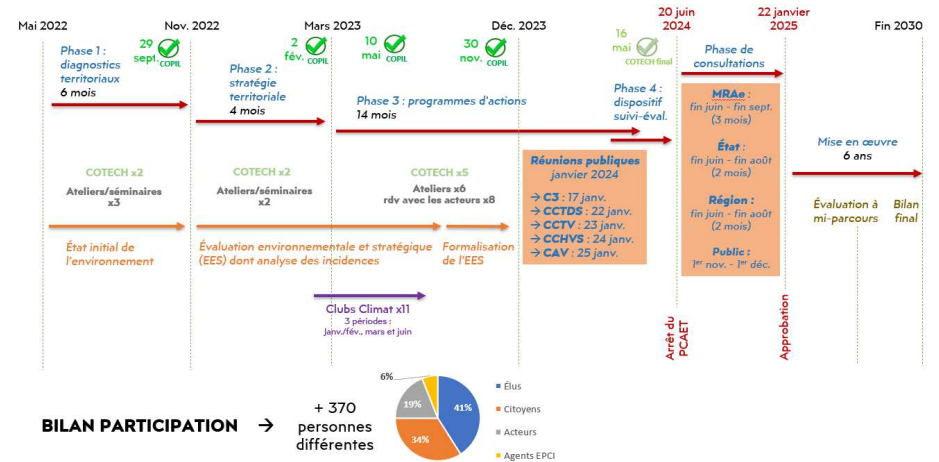
Sur l'ensemble des réunions d'élaboration du PCAET, plus de 370 personnes ont participé avec en moyenne 23 personnes, et un maximum de 54. On dénombre 41 % d'élus, 34 % de citoyens, 19 % d'acteurs et 6 % d'agents des EPCI. À noter que la participation « collectivité » est quasiment égale à celle des « acteurs-citoyens ». (NB : pourcentage calculé par rapport au nombre de personnes et non pas par rapport à la présence / charge de travail, les agents des EPCI ayant largement contribué au PCAET).

Les programmes représentent au total 181 fiches actions dont 26 sont communes à au moins 2 EPCI. Le Pays est doté de son propre plan d'actions et un volet dédié aux partenaires est également présent :

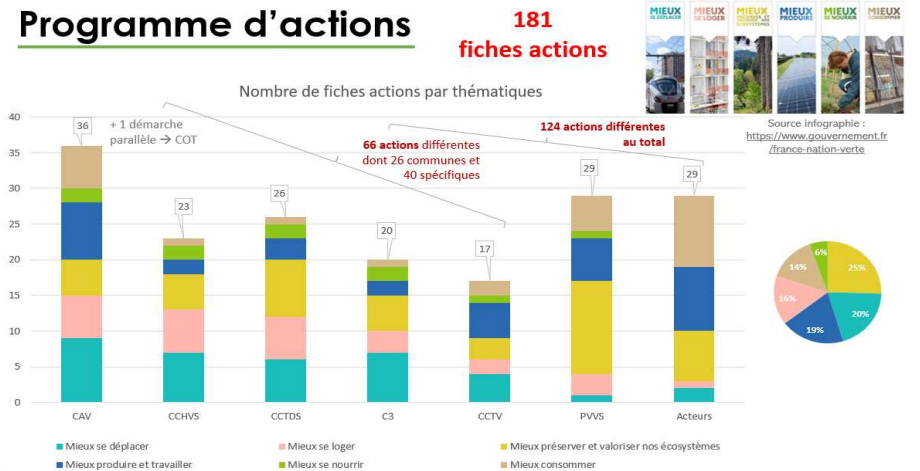
- CAV : 37 fiches actions
- CCHVS : 23 fiches actions
- CCTV : 17 fiches actions
- C3 : 20 fiches actions
- CCTDS : 26 fiches actions
- PVVS (dont partenariat COFOR et ADERA) : 29 fiches actions
- Partenaires (SYTEVOM, SIED, CPIE, GRDF, CA70) : 29 fiches actions

Des réunions de présentation auprès des élus, acteurs et citoyens ont été organisées en janvier 2024 afin que tous puissent s'approprier les programmes d'actions aboutis. L'arrêt du PCAET en comité syndical du Pays s'est déroulé le 20 juin 2024, suivi d'une phase de 6 mois de consultations auprès de l'autorité environnementale de la DREAL, de la Région et de l'État, ainsi que des citoyens via une enquête publique du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024. L'objectif étant d'approuver ce document le 22 janvier 2025 pour une mise en œuvre des actions durant 6 ans, soit jusqu'à fin 2030.

État d'avancement et calendrier prévisionnel du PCAET :



Programme d'actions selon les 6 thématiques définies par le gouvernement :



♦ **Le contrat de relance et de transition énergétique**

Le CRTE est le cadre de travail entre l'État et les collectivités locales. Il vise à simplifier tous les dispositifs de soutien financier en les regroupant sous un seul contrat multithématique. Il vise aussi à mieux coordonner les politiques publiques de l'État et de celles de ses partenaires contributeurs : Région, CAF, Banque des Territoires...

Les trois grandes thématiques sont la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique.

Les 11 axes stratégiques sont : transition écologique, numérique, politique de la ville, santé, social, éducation/jeunesse, emploi, développement économique, culture, sport et sécurité.

Le Pays pilote ce dispositif pour ses quatre communautés de communes membres : Les Hauts du Val de Saône, Triangle Vert, Terres de Saône et Les Combes.

Chaque automne, un recensement de projets est effectué en vue de leur inscription pour l'année budgétaire à venir.

La pré-sélection des projets s'effectue en comité technique (COTECH) et le choix des projets est validé en comité de pilotage (COPIL). Ces instances sont composées de la Préfecture, de la DDT, des élus et agents des EPCI ainsi que d'autres partenaires tels que le SIED 70.

Les thématiques prioritaires définies en 2022 et complétées en 2023 par la Préfecture de Haute-Saône sont :

- L'eau et l'assainissement
- La rénovation et transition énergétique
- La mobilité
- La rationalisation de la consommation foncière
- Les services et accès aux soins
- Les études : PCAET, GEMAPI, friches, eau/assainissement, aires des gens du voyage...

Plusieurs documents composent le CRTE et sont réalisés en parallèle :

- Un diagnostic de territoire, réalisé fin 2021 puis actualisé selon les besoins, en prenant en compte tous les documents existants : LEADER, SCoT, PCAET, etc. Ce dernier a été relu fin 2022 par les services de l'État et a donc été mis à jour en 2023 avec les remarques effectuées.
- Une stratégie de territoire définie fin 2021, avec un arbre d'orientations et d'objectifs propres au territoire :
  - o Pour un territoire anticipant les mutations écologiques et climatiques
    - Ressources naturelles, énergie, mobilité...
  - o Pour un territoire structuré et dynamique
    - Services de bases à la population, lien social, développement économique, alimentation locale...
  - o Pour un territoire attractif et d'épanouissement
    - Cadre de vie, activités de loisirs/sports, culture, tourisme durable...
- Un recueil / catalogue des projets / actions du territoire classés selon les orientations définies dans la stratégie ;
- Un document contractuel ;
- Une annexe financière annuelle.

L'année 2024 a été marquée par les étapes suivantes :

- 31 janvier : date butoir de dépôt des dossiers CRTE par les porteurs de projets sur le portail de l'État « démarches simplifiées » ;
- Juin-juillet : élaboration de l'avenant n°2 par l'État ;
- Fin-septembre à début-novembre : recensement des projets du territoire (EPCI, communes, syndicats, associations, etc.) avec mise à jour des fiches, intégration de nouvelles fiches ou suppression (projets réalisés ou abandonnés) ;
- 7 novembre : réunion EPCI dédiée à la revue de projets CRTE et "toilettage" du vivier de projets

- 2 décembre : signature de l'avenant n°2 ;
- Décembre : signature de la convention financière 2024 ;
- 2 décembre : COTECH « préparation de la programmation 2025 » ;
- 3 décembre : CLCT - Comité Local de Cohésion des Territoires ;

En 2025, l'animation réalisée sera reconduite au fil des mois, avec ces échéances déjà connues :

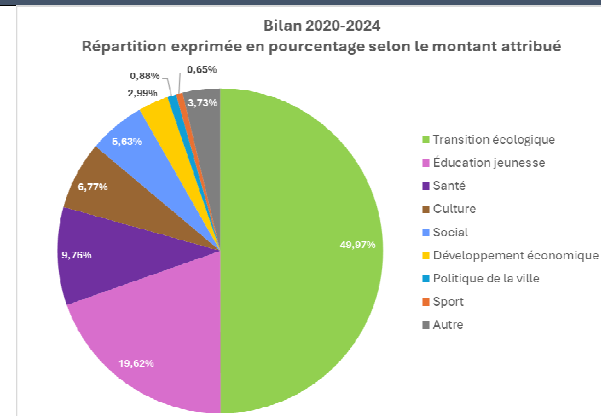
- 15 janvier 2025 : date butoir de dépôt des dossiers sur le portail de l'État « démarches simplifiées » ;
- Mars/avril 2025 : COPIL « validation de la programmation 2025 ».

Depuis le début de ce dispositif, le territoire du CRTE du Pays a bénéficié de plus de 8 millions d'euros, répartis sur 95 dossiers financés dont près de 50 % en matière de transition écologique.

Conformément à l'article 4 de la circulaire n°TREL2235937C du 14 décembre 2022, les projets financés par le Fonds Vert ont été inscrits dans la convention financière 2023. 33 dossiers ont bénéficié de ce fonds dont 25 étaient inscrits au CRTE.

Année	Territoire	Nb de projets inscrits	Nb de projets financés	Montant de l'aide État (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert)	
				Montant	Taux
2022	CCTDS	18	8	255 700,04 €	13%
	C3	17	9	1 297 593,35 €	66%
	CCHVS	8	4	419 711,35 €	21%
	CCTV	4	0	0	0%
	PVVS	11	0	0	0%
		<b>Document contractuel</b>			
		58	21		
			9 convention signée		
			12 hors convention (dossiers 2021)		
2023	CCTDS	45	11	1 126 028,90 €	37%
	C3	32	6	892 842,74 €	30%
	CCHVS	34	8	687 615,92 €	23%
	CCTV	22	7	244 378,42 €	8%
	PVVS	9	2	62 704,00 €	2%
		<b>Avenant 1</b>			
		142	34		
			28 convention		
			5 Fonds Vert hors convention		
2024	CCTDS	52	7	856 343,20 €	25%
	C3	34	10	562 593,89 €	17%
	CCHVS	45	8	1 333 563,14 €	40%
	CCTV	43	14	581 190,64 €	17%
	PVVS	2	1	46 620,00 €	1%
		<b>Avenant 2</b>			
		170	40		
			38 convention		
			2 Fonds Vert hors convention		
			116 nouvelles		
			25 supprimées (11 supprimées)		
			106 nouvelles		
			64 actualisées (2 supprimées)		
<b>TOTAL 2022-2023</b>		<b>282</b>	<b>95</b>	<b>TDS 2 238 072,14 €</b>	<b>27%</b>
				<b>C3 2 753 029,98 €</b>	<b>33%</b>
				<b>HVS 2 440 890,41 €</b>	<b>29%</b>
				<b>TV 825 569,06 €</b>	<b>10%</b>
				<b>Pays 109 324,00 €</b>	<b>1%</b>
				<b>soit + 8 millions €</b>	

Taux d'aide de l'État de 30 % en moyenne



L'animation 2025 va connaître une évolution avec la transformation en « contrat pour la réussite de la transition écologique », qui sera l'outil privilégié de la mise en œuvre de la démarche de planification écologique territorialisée, lancée par l'État fin 2023. Les objectifs définis dans la conférence des parties (COP) Bourgogne-Franche-Comté devront être traduits au sein du CRTE. La planification écologique s'est structurée autour de trois temps en 2024 : un diagnostic territorial opérationnel, un débat / ateliers thématiques et une enquête citoyenne. Un temps de décisions pour la construction du plan d'actions régional / feuille de route régionale interviendra début 2025. Bien évidemment une cohérence et transversalité sera recherchée auprès de tous les acteurs et partenaires dans l'animation de ces dispositifs avec le PCAET.

#### ◆ Les ZAEnR

La démarche consistant à définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) découle de la loi du 10 mars 2023. Le Pays s'est positionné dès septembre 2023, afin d'accompagner les EPCI et leurs communes et en tant que relais des informations communiquées par la DDT notamment.

L'année 2024 a été marquée par :

- ✓ la poursuite de l'accompagnement des communes dans cet exercice de cartographie / finalisation en début d'année pour la 1<sup>ère</sup> vague et relance en fin d'année pour la 2<sup>ème</sup> vague, avec notamment production de cartes d'aide à la décision sur demande ;
- ✓ la réalisation d'un point de situation DDT-PVVS sur les délibérations reçues ;
- ✓ un travail de standardisation des données du cadastre solaire du PVVS pour intégration dans le portail cartographique national ZAEnR / envoi effectué le 15 mars auprès du CEREMA, IGN et DDT ;
- ✓ une analyse de la 1<sup>ère</sup> extraction cartographique du 19 mars transmise par la DDT avec production de cartes à l'échelle du PVVS par type d'énergie puis mise à jour avec la 2<sup>ème</sup> extraction en date du 3 octobre ;
- ✓ Conférence territoriale du 4 avril organisée par la Préfecture ;
- ✓ Comité Régional de l'Énergie (CRE) le 22 novembre ;
- ✓ Comité énergétique le 18 décembre.

Par ailleurs, un lien transversal avec le PCAET est assuré en continu.

L'accompagnement se poursuit en 2025, notamment en lien avec la saisie des ZAEnR dans le portail national avec une échéance de transmission de zonages pour la seconde vague attendue avant le 15 mars 2025.

#### ◆ La stratégie d'attractivité territoriale

L'année 2025 sera dédiée à l'exploration de nouvelles pistes de travail issues du plan d'actions attractivité proposé par le bureau d'études SCET (Services Conseil Expertises Territoires) en 2019 lors de l'étude dédiée. Deux cibles prioritaires ont été identifiées pour renforcer l'attractivité du territoire : les jeunes générations et les professionnels expérimentés. Le plan d'actions est la feuille de route de la stratégie d'attractivité du Pays Vesoul – Val de Saône. Il est constitué de 20 actions à mettre en œuvre collectivement avec les acteurs du territoire, et repose sur une gouvernance partagée.

Pour rappel, la stratégie d'attractivité du PVVS comporte 4 axes stratégiques :

- ✓ Fédérer et s'organiser collectivement ;
- ✓ Accompagner en proximité ;
- ✓ Promouvoir et prospecter ;
- ✓ Faire de la jeunesse un levier d'attractivité.

Les 20 actions identifiées et à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. Structurer et animer la gouvernance ;
2. Mettre en place une communauté de l'attractivité ;
3. Favoriser l'interconnaissance entre acteurs ;
4. S'appuyer sur un réseau d'influenceurs ;

5. Renforcer les coopérations avec les territoires voisins sur les thématiques communes ;
6. Valoriser la richesse du territoire ;
7. Proposer des portes ouvertes des villages et bourgs-centres ;
8. Organiser un accueil des nouveaux habitants ;
9. Développer une culture de l'accueil ;
10. Élaborer un livret d'accueil ;
11. Mettre en place une plateforme web ;
12. Créer un kit de communication ;
13. Organiser une prospection collective ;
14. Organiser une prospection emploi ;
15. Rendre visible l'offre d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises ;
16. Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et aux perspectives d'emploi ;
17. Mobiliser les citoyens à travers des actions participatives ;
18. Mobiliser les jeunes dans des projets à impact positif et collectif ;
19. Enrichir et mieux promouvoir l'offre pour les jeunes ;
20. Recenser et valoriser l'offre de logements à destination des cibles de passage.

#### - « Diagnostic habitat » : expérimentation pour améliorer l'offre de logements sur la Communauté de Communes des Combes

Cette action est en lien avec la stratégie d'attractivité territoriale du PVVS et concerne l'aspect résidentiel du plan d'actions.

L'expérimentation consiste à inventorier l'ensemble du bâti communal et intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Les Combes (C3). L'objectif est de proposer un état des lieux du logement public de l'EPCI (offre) puis d'analyser la demande existante sur ce type de location. Dans une dernière partie, le travail consistera à étudier les dispositifs financiers qui existent pour aider les communes dans leurs projets relatifs au logement ou, si besoin, pour aider la C3 à mettre en place un plan d'actions en rapport avec la compétence logement.

En 2024, l'analyse complète de l'enquête auprès des 27 communes de la C3 a été effectuée. Les principaux résultats montrent que les logements communaux et intercommunaux représentent 3% du parc total soit 124 logements. Ce sont des logements plutôt spacieux : 86% font plus de 60 m<sup>2</sup>. Les élu(e)s estiment que 40% des logements étudiés ont besoin de rénovation et 20% d'entre eux sont vacants. Ce sont ces 2 derniers points qui pourront guider les élu(e)s dans leurs futures décisions pour rendre le parc de logements plus attractif.

Les étapes suivantes de cette expérimentation seront au programme de 2025. À savoir, les entretiens avec les principaux acteurs économiques de la C3 et les agences immobilières du territoire. L'étude des dispositifs financiers relatifs aux bâtiments et logements communaux sera ensuite effectuée pour proposer des solutions concrètes aux élu(e)s. Il sera proposé aux EPCI de décliner cette action sur le territoire.

#### ◆ Le Schéma de Cohérence Territoriale

En 2020, l'élaboration du SCoT du Pays Vesoul – Val de Saône intégrait une nécessaire mise en compatibilité avec le SRADDET, approuvé et mis en œuvre.

En août 2021, la loi Climat et Résilience est venue dresser un nouveau contexte réglementaire dans lequel le Schéma Régional et le SCoT doivent s'insérer à moyen terme. Aussi, en 2022 et en 2023, la poursuite de l'élaboration du SCoT, dans le cadre de sa mise en compatibilité avec le SRADDET, a été abordée en considérant la nouvelle procédure engagée de modification du schéma régional et, notamment, l'introduction de l'objectif de territorialisation du ZAN.

L'intégration des thématiques du SRADDET approuvé et non concernées par cette modification, telle que la définition d'une trame noire du territoire, s'est également poursuivie en interne.

Il s'agissait enfin de reconsidérer le projet du SCoT en prenant en compte l'extension du périmètre du Pays, engendrée par l'intégration en 2022 de la commune d'Anchenoncourt et Chazal à la communauté de communes Terres de Saône, ainsi que les enjeux du PCAET réglementaire en cours d'élaboration.

En 2023, la loi du 20 juillet « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux », est venue modifier les termes de la Loi Climat et Résilience et a imposé la reprise d'éléments essentiels du projet de la modification du SRADDET, et plus particulièrement la proposition de territorialisation du ZAN.

La poursuite de la réalisation du SCoT a donc été appréhendée à travers ce nouveau cadre de réflexion en 2024. Il se poursuivra ainsi en 2025, en considérant les termes du SRADDET modifié, approuvé en novembre 2024, et selon un calendrier visant un arrêt du projet à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre et une approbation du schéma en début d'année 2026 :

- o Suivi et coordination du bureau d'études qui participe à l'actualisation de l'analyse de la consommation des ENAF, à la rédaction du volet réglementaire du Schéma (DOO), et à l'évaluation environnementale et encadrement du cabinet juridique ;
- o Pilotage de la « co-construction » et de l'association avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux ;
- o Évolution à apporter aux différentes composantes du SCoT avec intégration de données actualisée et complétées, dont l'inventaire des friches finalisé en 2024, et poursuite de la rédaction des pièces constitutives du dossier (rapport de présentation, PADD, DOO), en vue de l'organisation d'un nouveau débat sur les orientations du PADD et d'un arrêt du projet, actions de communication auprès des élus,
- o Organisation et pilotage de la concertation autour du projet du SCoT à destination du grand public ;

#### ◆ La stratégie santé

La stratégie santé s'articule autour de 3 axes :

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité
2. La mise en œuvre et le suivi des actions du CLS et en lien avec le CLS

### 1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité

#### • Accompagner les professionnels de santé

Tout d'abord, la stratégie a pour ambition d'apporter un accompagnement aux professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire, afin de faciliter leurs démarches d'installation et personnelles : démarches administratives, recherche de local professionnel, recherche d'un emploi pour la/le conjoint(e), recherche de logement, scolarisation des enfants, etc.

Une orthophoniste et son mari, tous deux belges, ont été rencontrés et se sont installés en 2024 à La Roche Morey. Un accompagnement a été sollicité pour des démarches administratives auprès de l'URSSAF, la CPAM et de l'ARS.

En 2025, le Pays continuera d'accompagner les professionnels de santé en projet d'installation en fonction des demandes et des contacts et en lien avec les partenaires : CPTS BV, ARS, CPAM, Région BFC,...

Le Pays travaille en étroite collaboration avec la communauté professionnelle territoriale de santé, CPTS, du bassin vésulien dans l'accompagnement des professionnels de santé afin de leur apporter une réponse complète et coordonnée et favoriser leur venue sur le territoire. Le Pays poursuit également l'accompagnement de projets communaux et soutient via l'ingénierie financière, les collectivités dans les projets favorisant l'accueil et l'installation de professionnels de santé (ex. rénovation de locaux, démarches administratives...).

#### • Accompagner les projets de santé et maisons de santé

Dans le cadre de sa mission santé, le Pays impulse et accompagne les réflexions de regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé afin de répondre à la demande des professionnels de se regrouper, de structurer une offre en fonction des besoins de la population et qui soit également attractive pour les jeunes praticiens.

##### - Suivi du projet de santé de la communauté de communes Les Hauts du Val de Saône

Le projet d'une maison de santé multisites est en cours d'élaboration : deux premiers projets immobiliers communautaires s'implanteraient à Jussey et à Combeaufontaine en 2025. Le troisième est prévu à Corre, ce qui permettrait aux praticiens d'organiser des consultations couvrant l'intégralité du territoire communautaire.

##### - Suivi du projet de la communauté de communes Les Combes

Un projet de maison médicale et d'exercice coordonné est en réflexion sur le territoire. Les professionnels de santé locaux et la collectivité se sont réunis en 2024. La commune de Scey-sur-Saône a décidé de réhabiliter les anciens ateliers municipaux pour une livraison en 2025. Un groupe de travail autour du projet immobilier et architectural est formé avec professionnels de santé et élus.

##### - Suivi du projet de maison de santé de Vesoul - secteur gare

Le projet est piloté par la communauté d'agglomération de Vesoul. La maison médicale située en face de la gare à Vesoul s'étendrait sur 700m<sup>2</sup>. L'acquisition du terrain par le promoteur et les travaux initialement prévus en 2022 ont été reportés. Bien que des professionnels de santé soient intéressés par le projet qui est depuis 2022, en attente d'acheteurs.

##### - Suivi du projet de regroupement et d'une « maison des kinés » - Vesoul

Le projet est porté par des masseurs-kinésithérapeutes. Il prévoit la rénovation de l'annexe de la maison des associations vendue par la ville de Vesoul d'une surface de 510 m<sup>2</sup> au total, dont 60 m<sup>2</sup> disponibles. Les locaux seront prévus pour l'accueil de professionnels de santé ou paramédicaux

##### - Suivi du projet d'immobilier de santé – Vesoul

Le projet immobilier est porté par deux professionnels de santé qui souhaitent se regrouper aux Haberges. Le permis pour les travaux a été autorisé pour la rénovation de deux cellules. Les autres espaces sont prévus à la location.

##### - Veille des projets de santé et suivi des locaux disponibles

Le Pays assure une veille des projets de santé du territoire et réalise régulièrement la mise à jour des informations concernant les locaux disponibles à destination de PS notamment, sous forme de cartographie et accessible sur le site internet du PVVS.

Il accompagne et suit les projets transversaux tels que les maisons des stagiaires et des étudiants ayant ouvertes à Vesoul et à Jussey en 2023.

#### • Agir sur la promotion et l'attractivité du territoire

Ce volet de la stratégie santé du Pays est primordial car il est un préalable à toute action d'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Ainsi, lors d'évènements locaux, régionaux ou nationaux, le Pays s'attache à être présent et représenter le territoire, ses actions en faveur de la démographie médicale et ses opportunités d'installation.

- **Participer au CTS, notamment à l'atelier « attractivité du territoire »**

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé (article 158) a institué des territoires de démocratie sanitaire et sur chacun d'eux la constitution d'un conseil territorial de santé (CTS). Ils ont pris la suite des conférences de territoire qui ont cessé d'exister avec l'installation des CTS.

Le conseil territorial de santé peut adresser toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur son territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Le travail du Conseil territorial de santé s'organise autour d'avis et propositions sur des figures imposées : avis sur le Projet régional de santé (PRS), diagnostic et projet territorial de santé mentale, information et échange sur les Contrats locaux de santé..., mais aussi à partir de sa réflexion propre sur des sujets qu'il déterminera lui-même.

Le Pays est convié aux réunions du CTS qui s'organise environ 2 à 3 fois par an.

Le Pays participe également aux ateliers « attractivité » lancé par le CTS fin 2023 qui ont permis, en 2024, d'élaborer un plan d'actions. La première action mise en place concerne la création d'un poste de chargé.e de mission d'attractivité, qui aura pour missions de : créer une communauté des chargés d'attractivité, agir en synergie avec le groupe de travail attractivité mis en œuvre au niveau régional, promouvoir les métiers de la santé auprès des jeunes haut-saônois et déployer des forums santé sur le département.

Le Pays pourra selon les modalités, participer à la « communauté des chargés d'attractivité ».

Également, le Pays pourra participer ponctuellement à des forums et des salons afin d'être en lien avec les syndicats étudiants, les facultés et les instituts de formation des professionnels de santé...

- **Participer à divers dispositifs en lien avec la démographie médicale**

- o Le plan AZAM : « ALD sans médecin traitant », porté par la CPAM, en lien avec l'ARS et en partenariat avec les professionnels de santé et la CPTS BV.
- o L'Observatoire DEmographie Médicale et mesures d'Anticipation (ODEMA) de la Haute-Saône. Il s'agit d'une proposition conjointe de l'ARS/DT70 et de la CPAM 70 afin de structurer un dispositif permettant une visibilité partagée de la situation de la démographie médicale sur le département.

Ses objectifs sont :

- o d'avoir une vision actualisée et partagée de la situation de démographie médicale sur le département grâce aux données disponibles de chaque organisme et aux informations dont les acteurs locaux ont connaissance ;
- o d'anticiper les mouvements de départs et installations prévisibles des praticiens pour pouvoir y remédier.

Le Pays participe aux réflexions et travaux du groupe de travail qui s'est réuni trois fois en 2024.

- **Améliorer l'attractivité du territoire pour les étudiants en médecine**

Toujours dans le cadre de cet observatoire ODEMA, un groupe de travail inter-CPTS s'est constitué en février 2024, afin d'améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des étudiants en médecine : externes-internes-Dr Junior, soit les internes de 4<sup>ème</sup> année en médecine générale. Des pistes de travail ont été proposées, notamment construire des parcours de stages pour les étudiants en médecine, sur différents lieux (agréés), qui permettront aux stagiaires de connaître le territoire et ses acteurs et de découvrir l'exercice coordonné en milieu rural et semi-rural, avec une offre d'accueil et d'hébergement facilitée.

Ces parcours doivent répondre aux objectifs pédagogiques des différents stages ; de ce fait il est nécessaire de se rapprocher de l'UFR Santé de l'Université Franche-Comté (Besançon) et notamment du Département de Médecine Générale.

Deux axes de travail correspondent à des objectifs pédagogiques différents :

- o Etudiants en externat : pilotage par les CPTS de Haute-Saône
- o Etudiants en internat/SASPAS/Dr Junior : pilotage par la CPTS du bassin vésulien, avec le CLS du Pays Vesoul Val de Saône.

En 2024, et en complément d'un travail de cartographie des MSU et des lieux de stage agréés sur le département entamé, des pistes de développement sont envisagées en lien avec le déploiement des stages concernant les **Dr Juniors** (mise en place à partir de novembre 2026). Aussi, une présentation du dispositif d'accueil des Dr Juniors à destination des professionnels de santé s'est déroulée le 16/10/24.

## 2. La mise en œuvre et le suivi des actions du CLS et en lien avec le CLS

Le 3<sup>ème</sup> CLS du Pays Vesoul-Val de Saône a été signé le 27 avril 2023, pour une durée de 5 ans.

3 axes stratégiques structurent le CLS :

- o Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé
- o Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfiques de la santé
- o Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire
- o Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé

20 actions sont inscrites au CLS 2023-2027 :



Axes stratégiques	Orientations	Fiche action du CLS
Axe 1 : Permettre l'appropriation d'aptitudes et d'habitudes pour l'adoption de comportements favorables à la santé	Promouvoir une nutrition favorable à la santé	Fiche action n°1 : Former les professionnels des accueils périscolaires à la promotion d'une nutrition favorable à la santé Budget estimé : hors PVVS / financement : hors PVVS Etat d'avancement : en cours
		Fiche action n°2 : Proposer un programme de sensibilisation à la nutrition à destination des collégiens Etat d'avancement : en cours Subvention déjà perçue : 1 100€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 2 200€ / financement attendu : 1 100 €
		Fiche action n°3 : Sensibiliser la population notamment les publics vulnérables à l'alimentation saine et aux produits locaux Etat d'avancement : en cours Dépenses réalisées : 674,04€ / subvention déjà perçue : 1 500€ Reliquat : 825,96€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 9 025,76€ / financement attendu : 1 500€
	Œuvrer pour la santé des jeunes dès le plus jeune âge	Fiche action n°4 : Créer une maison des 1000 premiers jours Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : en cours
		Fiche action n°5 : Déployer l'action « Jeux de sons, jeux de signes » Budget estimé : hors PVVS / financement : hors PVVS Etat d'avancement : action annuelle - finalisée pour 2024
		Fiche action n°6 : Lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : en cours
		Fiche action n°7 : Participer à l'ouverture et au fonctionnement d'une antenne de la MDA 70 sur Jussey Budget estimé : 25 000 € / financement : 25 000 € hors PVVS Etat d'avancement : action annuelle - finalisée pour 2024 Dépenses prévisionnelles 2025 : 0€ - Fiche action supprimée du CLS
	Se mobiliser sur la santé mentale	Fiche action n°8 : Déployer les formations premiers secours en santé mentale (PSSM) Etat d'avancement : finalisée pour 2024 – en cours pour 2025 Dépenses réalisées : 6 400€ / subvention déjà perçue : 4 166€ / en attente de 4 000€ complémentaire / reliquat : 1766 € Dépenses prévisionnelles 2025 : 8 666 € / financement attendu : 8 666 €
	Promouvoir les dépistages organisés afin de lutter contre les cancers	Fiche action n°9 : Promouvoir le dépistage organisé des cancers en accueillant le « voyage au cœur du sein » Etat d'avancement : finalisée Dépenses : 12 715,73€ / subventions perçues : 12 929,08€ / reliquat : 213,35€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 0€ - Réflexions à de nouvelles actions pour 2025
	Agir pour les publics les plus vulnérables	Fiche action n°10 : Informer et sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap Etat d'avancement : en cours Subvention déjà perçue : 1 000€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 1 000 € / financement attendu : 0€
Fiche action n°11 : Améliorer le repérage des personnes âgées vulnérables Etat d'avancement : reportée en 2025 Subvention déjà perçue : 1 100€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 1 100 € / financement attendu : 0€		

Axe 2 : Agir sur les environnements aux bénéfices de la santé	Sensibiliser aux enjeux de la santé environnementale	Fiche action n°12 : Informer et sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (QAI) Etat d'avancement : en cours Dépenses réalisées : 3 780€ / subvention déjà perçue : 4 925€ / reliquat : 1 805€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 3 805€ / financement attendu : 2 000€
		Fiche action n°13 : Sensibiliser à la lutte contre les maladies vectorielles à tiques et à moustiques Etat d'avancement : finalisée Dépenses réalisées : 1 050€ / subvention déjà perçue : 1 050€ Dépenses prévisionnelles 2025 : à définir
		Fiche action n°14 : Informer sur les risques liés à l'ambrosie et sensibiliser à la lutte contre l'ambrosie Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2025 : 4 000€ / financement : PVVS
Axe 3 : Renforcer l'offre de soins pour la population du territoire	Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé par une dynamique locale et coordonnée	Fiche action n°15 : Promouvoir le territoire et ses dynamiques auprès des étudiants en santé de Besançon en organisant l'Educ'tour Etat d'avancement : édition 2024 finalisée Dépenses réalisées : 3 500€ / subvention perçue : 3 500€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 3 500€ / financement attendu : 3 500€
		Fiche action n°16 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé pour améliorer le parcours de soins Etat d'avancement : en cours Dépenses réalisées : 280€ / subvention déjà perçue : 860€ / reliquat : 580€ Dépenses prévisionnelles 2025 : 1 580€ / financement attendu : 1 000€
	Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	Fiche action n°17 : Améliorer l'accès aux soins de spécialités des personnes en situation de handicap Etat d'avancement : fiche action supprimée Fiche action n°18 : Améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : en cours
Axe 4 : Coordonner, animer et évaluer le contrat local de santé	Faire vivre le CLS	Fiche action n°19 : Coordonner, animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé Etat d'avancement : en cours Dépenses prévisionnelles 2025 : 54 000€ / financements attendus : 42 000€ Fiche action n°20 : Evaluer le contrat local de santé Budget estimé : à définir / financement : à définir Etat d'avancement : non démarrée

Les dépenses 2024 s'élèvent à 66 767,39 € : 15 025 € / actions CLS + 51 742,39 € / ingénierie et pour lesquelles les financements obtenus sont de 62 710 €, soit plus de 90% : 23 200 € / actions CLS + 39 510 € / ingénierie.

Pour 2025, le budget prévisionnel est de 88 875 € : 34 875 € / actions CLS + 54 000€ / ingénierie, avec des financements sollicités à hauteur de 59 765 €, soit plus de 67% : 17 765 € / actions CLS et 42 000 € / ingénierie.

Par ailleurs, il est précisé que d'autres actions pourront être intégrées au fil de l'eau par voie d'avenants, afin de s'adapter aux besoins et projets du territoire.

#### Les actions s'inscrivant dans la continuité du contrat local de santé

##### - Participation à la structuration du réseau « Santé environnement – Qualité de l'air intérieur / radon »

En 2024, le Pays a poursuivi sa participation à la construction du réseau régional d'acteurs « Eclaireurs » en BFC porté par AMTMO BFC. Il est membre de ce réseau qui permet d'avoir accès à une veille sur la thématique, d'échanger avec les acteurs et de participer aux réflexions.

### - Accompagnement à la mise en œuvre du projet ICAPS au collège de Scey-sur-Saône

Le Pays a accompagné début 2024, le collège de Scey-sur-Saône pour déployer, en lien avec le PNNS, un projet autour de l'alimentation et répondre notamment à la problématique de surpoids/obésité/sédentarité de ses élèves.

Au printemps 2024, un appel à projets ICAPS *Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité* a été lancé par l'ARS BFC, proposant une subvention de 50 000€ au porteur retenu. L'objectif d'ICAPS est d'augmenter la pratique d'activité physique et limiter la sédentarité des collégiens, en prenant en compte le jeune dans son milieu de vie (modèle socio-écologique) et dans une approche globale de santé nutritionnelle notamment de prévention du surpoids et de l'obésité.

Avec l'aide du Pays, le collège a déposé un dossier de candidature, laquelle a été retenue.

En 2025, le Pays continuera autant que de besoin d'accompagner, en complément du CNDAPS, le collège dans la réalisation du projet par une mise en réseaux des partenaires et des intervenants. Il participera aux réunions et échanges en tant que membre du comité de pilotage.

### - Promotion du Programme National Nutrition Santé et déploiement du projet « Parlons actions nutrition »

Afin de répondre à l'enjeu majeur de santé publique qu'est la nutrition, le Pays a impulsé une dynamique sur cette thématique en 2019 et souhaite poursuivre la coordination et l'animation de ce réseau. Dans la continuité de cette action intitulée « Parlons actions nutrition », une nouvelle matinée est prévue le 17 avril 2025. Elle doit permettre aux différents acteurs du territoire - associations, collectivités, structures sociales et médico-sociales, établissements scolaires,...- d'échanger sur la thématique, découvrir des projets et de rencontrer les acteurs pouvant les accompagner dans la construction et mise en place d'actions autour de la nutrition.

### - Prévention des risques solaires / Association Santé Education Prévention sur les Territoires

L'ASEPT, en partenariat avec l'ARS BFC, souhaite développer une stratégie régionale de sensibilisation des publics à risque aux risques solaires en mobilisant, notamment différentes cibles : collectivités territoriales, Education Nationale, professionnels. Dans le cadre du CLS, le Pays a intégré le groupe de travail et participera au développement de la stratégie en 2025.

### - Formation à l'animation de l'outil pédagogique « une seule santé »

Un jeu coopératif autour de la thématique d'« une seule santé » a été conçu par l'association *Nature, Santé et Territoire* (GRAINE Nouvelle-Aquitaine). La chargée de mission a participé à cette formation afin de pouvoir accompagner les territoires dans le développement de projets « Une seule santé », thématique transversale du CLS et du PCAET.

### - Dans le cadre de l'élaboration du PAT du Département de la Haute-Saône

En lien avec les actions du CLS, la chargée de mission a participé aux travaux du Département de la Haute-Saône dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT). Ce dernier porte et coordonne des projets partagés par et pour le territoire et les acteurs locaux de l'alimentation. Une première étape était consacrée à l'élaboration du diagnostic territorial partagé (2022-2023) afin d'identifier les besoins et les attentes des acteurs locaux. L'étape 2 consistait en la définition des orientations stratégiques en 2023, et l'étape 3 en l'élaboration du plan d'actions, sur la période 2023-2024. La chargée de mission a participé à différents groupes de travail, notamment ceux sur l'alimentation sociale et solidaire et la coordination des acteurs.

En 2024, la chargée de mission en lien avec la chargée de mission PCAET, a poursuivi sa contribution au plan d'actions du PAT en croisant les propositions avec les actions et projets portés par le Pays et les dispositifs existants sur le territoire.

Le Pays s'est également fait le relai auprès des EPCI.

Le Pays et ses EPCI se sont engagés à soutenir le projet dans sa phase de mise en œuvre.

En 2025, la chargée de mission continuera d'assurer le lien entre les actions du CLS et celles du PAT pour une cohérence entre les différents dispositifs.

### ◆ La revitalisation des bourgs-centres et le nouveau dispositif C2R

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région a créé un dispositif intitulé C2R, centralités rurales en région, afin de poursuivre son soutien à la revitalisation des bourgs-centres, notamment. Sur le territoire du Pays, 4 communes sont bénéficiaires : Jussey, Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône, Favorney et disposent ainsi d'une enveloppe financière d'un montant de 500 000 €.

Le Pays veille à la cohérence et transversalité des stratégies et plans d'actions de chacune de ces conventions, afin d'assurer la pertinence globale de tous ces dispositifs financiers, au regard de ceux animés en direct : contrat de territoire en action, FEDER rural et programme LEADER, CRTE et plus largement « petites villes de demain », PCAET, SCoT, CLS...

### ◆ Le dispositif « petites villes de demain »

Piloté par l'ANCT et lancé en 2020, le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) vise à renforcer les moyens des élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants pour concrétiser leurs projets de territoire.

Sur le périmètre du Pays Vesoul Val de Saône, quatre communes réparties sur trois intercommunalités bénéficient de ce programme :

- Jussey, au sein de la Communauté de communes Les Hauts du Val de Saône (CCHVS),
- Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, pour la Communauté de communes Les Combes (C3),
- Port-sur-Saône et Favorney, intégrées à la Communauté de communes Terres de Saône.

Afin d'accompagner ces communes et leurs EPCI, le Pays a proposé dès le lancement, une aide au recrutement de chefs de projet pour les communes intéressées.

Depuis septembre 2021, un chef de projet a ainsi été recruté pour intervenir à mi-temps sur les communes de Jussey et de Scey-sur-Saône.

En 2022, le diagnostic de chaque commune a été finalisé, basé sur celui engagé précédemment par le Pays dans le cadre du dispositif « Revitalisation Bourgs-Centres » de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC).

À la suite de ce diagnostic, une stratégie de revitalisation a été élaborée pour chacune des deux communes. Les étapes suivantes – la signature de la convention d'adhésion et de la convention-cadre valant ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) – ont été finalisées en 2023, permettant ainsi le lancement des projets inscrits.

En parallèle de ce conventionnement, de nombreuses actions opérationnelles inscrites dans la convention ont été engagées par les collectivités, tout cela en lien avec le dispositif « Centralité Rurale en Région » (C2R) de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Pour rappel, C2R est un programme destiné à soutenir les stratégies de revitalisation et/ou à aider les collectivités à en élaborer une. Les communes de Jussey et Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin bénéficient toutes deux de ce dispositif.

### • Bilan des actions par convention (tous maîtres d'ouvrage confondus)

#### ◆ Convention de Scey-sur-Saône : programme de 26 actions

- 2 actions soldées :
  - ✓ Étude de la vacance immobilière
  - ✓ Accompagnement de l'association Res'urgence pour le montage juridique et économique du projet de FabLab (68 744 €)
- 15 actions en cours, dont :
  - ✓ Création de la maison intergénérationnelle (1 521 500 €)
  - ✓ Extension de la zone d'activité (968 500 €)
  - ✓ Création d'un FabLab (667 000 €)
  - ✓ Construction d'une salle de convivialité au camping communal (210 000 €)
  - ✓ Rénovation de la piscine municipale (670 000 €)
  - ✓ Réalisation d'une nouvelle station d'épuration (3 000 000 €)
  - ✓ Construction d'un pôle culturel (3 269 146 €)
  - ✓ Aménagement de la friche Devaux (3 082 951 €)
  - ✓ Création d'une maison médicale dans un bâtiment existant (650 000 €)
  - ✓ Aménagement d'un square rue Victor Hugo (331 000 €)
  - ✓ Création d'une voie douce entre le bourg et la zone d'activité

- 10 actions à venir :
  - ✓ Mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire de la C3
  - ✓ Réaménagement de la bibliothèque
  - ✓ Création d'un centre de secours
  - ✓ Modernisation du port de plaisance
  - ✓ Réaménagement de plusieurs places publiques et bâtiments communaux
- ◆ Convention de Jussey : programme de 29 actions
  - 7 actions soldées, dont :
    - ✓ Étude de la vacance immobilière
    - ✓ Régimes d'aide à l'habitat par la CCHVS et la commune (49 800 € par an)
    - ✓ Mise aux normes de la salle des fêtes (161 609,47 €)
    - ✓ Installation de mobilier urbain (20 000 €)
    - ✓ Création d'une maison des stagiaires dans un logement communal
  - 12 actions en cours, dont :
    - ✓ Réhabilitation de l'école primaire en maison de santé (2 372 500 €)
    - ✓ Rénovation du champ de foire (750 000 €)
    - ✓ Lancement d'une étude pour la réouverture de la gare de Jussey
    - ✓ Création d'un sentier touristique sur le thème de l'eau et des fontaines
  - 9 actions à venir, dont :
    - ✓ Cartographie et sécurisation des cheminements piétons
    - ✓ Embellissement de la salle des fêtes
    - ✓ Création d'une liaison avec la V50
    - ✓ Installation de vitrines sur les locaux vacants
  - 1 action supplémentaire :
    - ✓ Raccordement du réseau d'eau avec le SMIPEP
- **Rencontres et interventions (2024)**
  - ✓ 18 janvier : Visite de la Direction de l'ANCT à Jussey
  - ✓ 3 octobre : Rencontre régionale C2R
  - ✓ 15 octobre : Visite des communes PVD de Joinville et ACV Chaumont
  - ✓ 22 octobre : Club PVD 70
  - ✓ Participation aux COPIL de suivi PVD
  - ✓ Rédaction de pièces administratives et rencontres avec les porteurs de projet

#### ◆ D'autres animations et actions diverses engagées vont se poursuivre

- L'accompagnement des porteurs de projets : animation territoriale et soutien à l'ingénierie financière, notamment ;
- L'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux qui sollicitent le PVVS pour la réalisation de projets en lien avec les thématiques animées par le Pays ;
- La participation à des formations, la veille et l'enrichissement des compétences : formations, webinaires, recherches documentaires, capitalisation d'expériences, conférences... ;
- L'actualisation des réseaux de communication du Pays : page Facebook, modernisation du site internet et notes d'informations à destination des élus ;
- La candidature du Pays à des appels à projets,
- Le suivi des schémas nationaux, régionaux et départementaux... pouvant faire évoluer les missions du Pays,
- L'animation du conseil de développement,
- Le suivi et/ou la mise en œuvre d'études thématiques...
- ... ..

#### ◆ Le pôle ADS

Le service ADS fonctionne depuis cinq ans ; à ce jour, 18 communes sont adhérentes

✓ Année 2015/2016 : 131 actes	✓ Année 2016/2017 : 145 actes
✓ Année 2017/2018 : 231 actes	✓ Année 2018/2019 : 189 actes
✓ Année 2019/2020 : 143 actes	✓ Année 2020/2021 : 235 actes
✓ Année 2021/2022 : 245 actes	✓ Année 2022/2023 : 223 actes
✓ Année 2023/2024 : 232 actes	✓ Année 2023/2024 : 232 actes

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, le montant des dépenses à facturer par le Pays sur l'année s'élève à 35 520 €.

Il est rappelé que lors de la séance du comité syndical du 24 octobre 2017, les membres convenaient qu'une partie d'autofinancement du Pays soit affectée sur la mission ADS, afin de maintenir un coût unitaire d'acte raisonnable.

Sur l'année écoulée, au vu du nombre d'actes déposés et des moyens humains dédiés à l'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût est supporté intégralement via la facturation aux communes adhérentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, 114 actes ont été déposés.

### 3.- Les perspectives budgétaires

#### ◆ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées :

- aux charges courantes de la structure,
- aux dépenses de personnel,
- à la réalisation des missions du Pays : animation, études, prestations...

Comme cela a été présenté ci-dessus, le financement prévisionnel des postes du Pays est estimé à 45% pour l'année 2025 avec un effectif de 8 ETP.

Si le Pays souhaite entreprendre et poursuivre les missions énoncées, il doit au moins maintenir ses effectifs tout en veillant à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes ont été estimées sur la base des partenariats financiers énumérés plus haut, qui évoluent d'une année à l'autre selon la nature des projets réalisés et les subventions obtenues.

La recherche de subventions reste un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays.

Le budget 2025 sera construit avec un maintien de la cotisation des EPCI à 3.20 € par habitant.

En matière de temps de travail, les dispositions applicables au personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône figurent dans le protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail approuvé par le comité syndical en date du 23 avril 2012.

En matière d'avantage en nature, le personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône bénéficie, d'une participation financière individuelle mensuelle de 15 €, au titre de la garantie prévoyance maintien de salaire labélisée et de 15 € au titre de la mutuelle santé.

En matière d'action sociale, le Pays est adhérent au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La cotisation annuelle à la charge du Pays pour 2025 s'élève à 1 736 € et le montant des prestations dont les agents ont pu bénéficier tout au long de l'année 2024 est de l'ordre de 4 240 €.

Enfin, le Pays a décidé de l'attribution des tickets restaurants aux agents, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. La valeur journalière du ticket est de 9 €, avec une participation de l'employeur à hauteur de 60% et de l'agent à hauteur de 40%, soit respectivement 5.40 € et 3.60 € par jour. Le coût annuel pour le Pays est de l'ordre de 7 050 € pour les 8 agents.

### ◆ Investissement

Les crédits inscrits en section d'investissement sont principalement dédiés à la réalisation des études SCoT.

Le coût estimé est de 347 600 € TTC, financés à hauteur de 198 630 € : appel à projet SCoT ruraux, CCI de Haute-Saône, Région de Franche-Comté, Europe et ADEME, ainsi que l'ARS. Une dotation générale de 47 000 € a été perçue en 2021.

Le reste à charge du Pays est de l'ordre de 102 000 € TTC, 30% du coût total TTC des études.

Pour mémoire, le poste d'ingénierie dédié au SCoT sur la période 2013/2025 représente un coût s'élevant à 545 275 €, financé à hauteur de 240 715 €, soit près de 45%.

Chaque année des crédits sont inscrits en vue du renouvellement du matériel informatique et du mobilier.

### 5.- Le choix des orientations budgétaires 2025

Au regard des éléments d'ordres budgétaires et financiers énoncés tout au long de ce débat et conformément aux discussions des membres du bureau, il est proposé pour l'année 2025 de :

- **Présenter le budget en sur-équilibre :**
  - La section de fonctionnement à hauteur de 94 955 € en recettes
  - La section d'investissement à hauteur de 69 500 € en recettes
- **Maintenir le montant de la cotisation du Pays à 3,20 €** par habitant,
- **D'affecter les fonds propres** du Pays à l'équilibre de son budget.